

*Capitale du Champagne*  
**EPERNAY**

**CONSEIL MUNICIPAL D'EPERNAY**

--ooOoo--

**SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 A 18 H 30**

--ooOoo--

**ORDRE DU JOUR**

1- NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

2- TRANSFORMATION EN COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
MODIFICATION STATUTAIRE

(Rap. M. le Maire)

3- ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

- a) Provisions des risques juridiques (Rap. Mme MAZY)
- b) Fourrière automobile – Rapport annuel 2015 de la convention de concession (Rap. Mme MAZY)
- c) Groupement de commandes « Fourniture de gaz, fourniture de produits d'entretien et prestations de transport en bus/car » - Conclusion de conventions constitutives (Rap. Mme MAZY)
- d) Modification du tableau des effectifs Ville des emplois permanents (Rap. Mme MAZY)
- e) Mise à disposition d'un salarié de droit privé au profit de la Ville d'Épernay (Rap. Mme MAZY)
- f) Décision modificative n°3 – exercice 2016 (Rap. Mme MAZY)
- g) Admission en non valeur – Budget Ville (Rap. Mme MAZY)
- h) Impôts locaux – Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation (Rap. Mme MAZY)
- i) Attributions de subventions (Rap. Mme MAZY)

4- COHESION SOCIALE ET EDUCATION

- a) Contrat de Ville 2015-2016 – Attribution d'un complément de la bourse au permis de conduire (Rap. Mme CHARIF)
- b) Avenant au contrat Enfance et Jeunesse (Rap. M. MARANDON)
- c) Frais de scolarité des élèves scolarisés dans les écoles publiques d'Épernay (Rap. Mme MAZY)

5- ANIMATION ET ATTRACTIVITE

- a) Prix du concours de cordes (Rap. M. DEMONGIN)
- b) Conventions de partenariat entre la Ville d'Épernay et l'association « Le Salmanazar » pour l'organisation des représentations du spectacle « Ancien malade des hôpitaux de Paris » et du spectacle « Sophia Aram – Le fond de l'air effraie » (Rap. M. DEMONGIN)
- c) Convention de partenariat entre la Ville d'Épernay et le Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne pour l'organisation de l'exposition « Confraternités, les Saint-Vincent du Champagne : Transmettre un patrimoine vivant » (Rap. M. DEMONGIN)
- d) Labellisation et missions de service civique – Année scolaire 2016-2017 (Rap. M. MARANDON)

6- CADRE DE VIE, URBANISME ET DEVELOPPEMENT DURABLE

- a) Echange de volumes situés parking Centre-Ville entre Madame CREMONT et la Ville d'Épernay (Rap. Mme LEGRAS)
- b) Notre-Dame-de-Bellecombe – Convention de servitudes (Rap. Mme LEGRAS)

- c) Démocratie participative – Appel à projets éco-citoyens
- d) Convention relais Éco-Ecole

(Rap. M. RODRIGUES)

(Rap. M. RODRIGUES)

7 - COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE  
PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
(ARTICLE L 2122-22)

(Rap. M. le Maire)

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 28  
Date de la convocation : 21 septembre 2016

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Secrétaire de séance, Mme Annie LOYAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN, 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, présente à partir du rapport 3<sup>e</sup>, M. Edouard ABON, présent à partir du rapport 3<sup>e</sup>, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE.

**Etaient excusés et représentés** : M. Jacques FROMM, représenté par Mme. Abida CHARIF, Mme Magali CARBONNELLE, représentée par M. Christian DEMONGIN, Mme Mauricette HAGNUS, représentée par M. Claude MARECHAL, M. Michel BRIXY, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Catherine CROZAT, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 3<sup>d</sup>, M. Edouard ABON, représenté par Mme Christine MAZY, jusqu'au rapport 3<sup>d</sup>, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

### **Délibération n° 16-2806**

#### **1-NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

##### **RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

Je vous invite à désigner un secrétaire de séance. L'usage veut que le plus jeune membre de l'Assemblée remplisse cette fonction.

Je vous propose donc de désigner M. Benoît MOITTE, comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité des votants.

Pour le Maire et par délégation

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 28  
Date de la convocation : 21 septembre 2016

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Secrétaire de séance, Mme Annie LOYAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN, 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, présente à partir du rapport 3<sup>e</sup>, M. Edouard ABON, présent à partir du rapport 3<sup>e</sup>, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE.

**Etaient excusés et représentés** : M. Jacques FROMM, représenté par Mme. Abida CHARIF, Mme Magali CARBONNELLE, représentée par M. Christian DEMONGIN, Mme Mauricette HAGNUS, représentée par M. Claude MARECHAL, M. Michel BRIXY, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Catherine CROZAT, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 3d, M. Edouard ABON, représenté par Mme Christine MAZY, jusqu'au rapport 3d, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

### **Délibération n° 16-2807**

## **2-TRANSFORMATION EN COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MODIFICATION STATUTAIRE**

### **RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

LE CONSEIL,

Vu la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 25 avril 2016 portant périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion des deux Communautés Epernay Pays de Champagne et Région de Vertus,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 12 septembre 2016, reçue à titre de notification le 15 septembre,

Considérant que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) propose la création d'un EPCI issu de la fusion des deux Communautés de Communes Epernay Pays de Champagne et Région de Vertus,

Considérant qu'après une analyse des compétences ainsi qu'une étude financière les deux Communautés de Communes envisagent de rejoindre la catégorie des Communautés d'agglomération,

Considérant l'intérêt pour la Commune de transférer à l'échelle du bassin de vie les compétences Equilibre social de l'habitat et Politique de la Ville,

Considérant l'intérêt de transformer le nouvel établissement public issu de la fusion en Communauté d'agglomération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE de transférer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, à l'EPCI les compétences suivantes :

- ⇒ Equilibre social de l'habitat
- ⇒ Politique de la Ville

à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017

ACCEPTE la transformation du nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale en Communauté d'agglomération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, dès lors que les conditions de population et de compétence sont réunies.

Adopté à la majorité des votants (33 voix pour – 2 abstentions : Hélène PERREIN, William RICHARD)

Le Maire de la Ville d'Epervain certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 04.10.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 21 septembre 2016

**Étaient présents :** M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Secrétaire de séance, Mme Annie LOYAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN, 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, présente à partir du rapport 3<sup>e</sup>, M. Edouard ABON, présent à partir du rapport 3<sup>e</sup>, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE.

**Étaient excusés et représentés :** M. Jacques FROMM, représenté par Mme. Abida CHARIF, Mme Magali CARBONNELLE, représentée par M. Christian DEMONGIN, Mme Mauricette HAGNUS, représentée par M. Claude MARECHAL, M. Michel BRIXY, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Catherine CROZAT, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 3d, M. Edouard ABON, représenté par Mme Christine MAZY, jusqu'au rapport 3d, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

### Délibération n° 16-2808

#### 3a-PROVISIONS DES RISQUES JURIDIQUES

**RAPPORTEUR : Christine MAZY**

LE CONSEIL,

Vu l'article R 2321-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

Vu requête de Monsieur Ahmed ABDELLAOUI en date du 15 novembre 2015 tendant à obtenir l'annulation de la décision de la Ville portant mutation dans l'intérêt du service, la condamnation de la Ville à lui verser la somme de 15 000 € en réparation des conséquences dommageables de la décision attaquée avec intérêts au jour du dépôt de la requête, la condamnation de la Ville à verser la somme de 2 000 euros sur le fondement des dispositions de l'article L 761-1 du code de Justice Administrative,

Vu la requête de Monsieur Ahmed ABDELLAOUI en date du 16 août 2015 tendant à obtenir l'annulation de la décision de la Ville portant sanction disciplinaire, la condamnation de la Ville à lui verser la somme de 10 000 € à titre de dommages et intérêts en réparation du préjudice matériel ayant résulté de la mise en œuvre de la mesure disciplinaire, la condamnation de la Ville à verser la somme de 2 000 euros sur le fondement des dispositions de l'article L 761-1 du code de Justice Administrative,

Vu la requête de Madame Nathalie BRASSART en date du 24 mai 2016 tendant à obtenir l'annulation de la décision de la Ville portant licenciement, la condamnation de la Ville à lui verser la somme de 6 975,81 € pour perte de salaire, indemnité de licenciement, indemnité de préavis et indemnité pour non respect de la procédure de licenciement, la condamnation de la Ville à verser la somme de 2 000 euros sur le fondement des dispositions de l'article L 761-1 du code de Justice Administrative,

Vu la requête de la Société MAISON BROOKS en date du 29 juillet 2016 tendant à obtenir l'annulation de l'arrêté du 25 mars 2016 portant opposition à la réalisation de travaux sur l'immeuble sis 1 rue des boucheries et la condamnation de la Ville à verser la somme de 1 500 euros sur le fondement des dispositions de l'article L 761-1 du code de Justice Administrative,

Considérant que la collectivité doit provisionner le risque, pour tout contentieux né, c'est-à-dire dès qu'une requête est formalisée devant un tribunal, sans toutefois que cela reconnaisse la responsabilité de la Ville,

Considérant la nécessité de provisionner les frais irrépétibles, les dépens et les indemnités éventuels,

Entendu l'exposé du rapport,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de constituer une provision de 29 000 € pour les dossiers ABDELLAOUI,

DÉCIDE de constituer une provision de 8 975,81 € pour le dossier BRASSART,

DÉCIDE de constituer une provision de 1 500 € pour le dossier MAISON BROOKS,

DÉCIDE de reprendre la provision de 17 000 € constituée dans le dossier de Monsieur Ahmed ABDELLAOUI – mutation dans l'intérêt du service, dès lors qu'un jugement ou un arrêt sera rendu par les juridictions compétentes ou lorsque la collectivité produira une pièce justifiant de la disparition du risque provisionné,

DÉCIDE de reprendre la provision de 12 000 € constituée dans le dossier de Monsieur Ahmed ABDELLAOUI – sanction disciplinaire dès lors qu'un jugement ou un arrêt sera rendu par les juridictions compétentes ou lorsque la collectivité produira une pièce justifiant de la disparition du risque provisionné,

DÉCIDE de reprendre la provision de 8 975,81 € constituée dans le dossier de Madame Nathalie BRASSART – licenciement dès lors qu'un jugement ou un arrêt sera rendu par les juridictions compétentes ou lorsque la collectivité produira une pièce justifiant de la disparition du risque provisionné,

DÉCIDE de reprendre la provision de 1 500 € constituée dans le dossier de la Société MAISON BROOKS, dès lors qu'un jugement ou un arrêt sera rendu par les juridictions compétentes ou lorsque la collectivité produira une pièce justifiant de la disparition du risque provisionné,

DIT que les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits au compte 6815 du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 04.10.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 21 septembre 2016

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Secrétaire de séance, Mme Annie LOYAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN, 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, présente à partir du rapport 3<sup>e</sup>, M. Edouard ABON, présent à partir du rapport 3<sup>e</sup>, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE.

**Etaient excusés et représentés** : M. Jacques FROMM, représenté par Mme. Abida CHARIF, Mme Magali CARBONNELLE, représentée par M. Christian DEMONGIN, Mme Mauricette HAGNUS, représentée par M. Claude MARECHAL, M. Michel BRIXY, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Catherine CROZAT, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 3d, M. Edouard ABON, représenté par Mme Christine MAZY, jusqu'au rapport 3d, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

### Délibération n° 16-2809

#### **3b-FOURRIERE AUTOMOBILE – RAPPORT ANNUEL 2015 DE LA CONVENTION DE CONCESSION**

**RAPPORTEUR : Christine MAZY**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1411-1 et L.1411-3,

Vu la convention de concession de service public du 18 juin 2013,

Vu le bilan de l'année 2015 présenté par la SARL PONTALIER, délégataire du service public de la fourrière automobile,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 16 septembre 2016,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 19 septembre 2016,

Considérant le bilan annuel pour l'année 2015 relatif à la gestion du service public de la fourrière automobile,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PREND acte du rapport annuel 2015 établi par la SARL PONTALIER, délégataire du service public de la fourrière automobile.



Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 04.10.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 28  
Date de la convocation : 21 septembre 2016

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Secrétaire de séance, Mme Annie LOYAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN, 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, présente à partir du rapport 3<sup>e</sup>, M. Edouard ABON, présent à partir du rapport 3<sup>e</sup>, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE.

**Etaient excusés et représentés** : M. Jacques FROMM, représenté par Mme. Abida CHARIF, Mme Magali CARBONNELLE, représentée par M. Christian DEMONGIN, Mme Mauricette HAGNUS, représentée par M. Claude MARECHAL, M. Michel BRIXY, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Catherine CROZAT, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 3d, M. Edouard ABON, représenté par Mme Christine MAZY, jusqu'au rapport 3d, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

### **Délibération n° 16-2810**

#### **3c1-GROUPEMENT DE COMMANDES « FOURNITURE DE GAZ » CONCLUSION DE CONVENTION CONSTITUTIVE**

**RAPPORTEUR : Christine MAZY**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 relatif aux marchés publics,

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville, le C.C.A.S., la C.C.E.P.C. et toutes communes membres de l'intercommunalité volontaires pour la fourniture de gaz,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 19 septembre 2016,

Considérant l'intérêt de regrouper les achats de même type afin de réaliser des économies d'échelle et une mutualisation des procédures de passation de marché,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'accepter les termes de la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville, le C.C.A.S., la C.C.E.P.C. et toutes communes membres de l'intercommunalité qui seraient volontaires pour la fourniture de gaz,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention relative à la création de ce groupement de commandes ainsi que pour tout document concernant ces affaires,

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 04.10.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 28  
Date de la convocation : 21 septembre 2016

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Secrétaire de séance, Mme Annie LOYAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN, 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, présente à partir du rapport 3<sup>e</sup>, M. Edouard ABON, présent à partir du rapport 3<sup>e</sup>, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE.

**Etaient excusés et représentés** : M. Jacques FROMM, représenté par Mme. Abida CHARIF, Mme Magali CARBONNELLE, représentée par M. Christian DEMONGIN, Mme Mauricette HAGNUS, représentée par M. Claude MARECHAL, M. Michel BRIXY, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Catherine CROZAT, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 3d, M. Edouard ABON, représenté par Mme Christine MAZY, jusqu'au rapport 3d, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

### **Délibération n° 16-2811**

#### **3c2-GROUPEMENT DE COMMANDES « FOURNITURE DE PRODUIT D'ENTRETIEN » CONCLUSION DE CONVENTION CONSTITUTIVE**

**RAPPORTEUR : Christine MAZY**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 relatif aux marchés publics,

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville, le C.C.A.S., la C.C.E.P.C. toutes communes membres de l'intercommunalité volontaires pour la fourniture de produits d'entretien,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 19 septembre 2016,

Considérant l'intérêt de regrouper les achats de même type afin de réaliser des économies d'échelle et une mutualisation des procédures de passation de marché,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'accepter les termes de la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville, le C.C.A.S., la C.C.E.P.C. et toutes communes membres de l'intercommunalité qui seraient volontaires pour la fourniture de produits d'entretien,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention relative à la création de ce groupement de commandes ainsi que pour tout document concernant ces affaires,

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 04.10.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 21 septembre 2016

**Étaient présents :** M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Secrétaire de séance, Mme Annie LOYLAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN, 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, présente à partir du rapport 3<sup>e</sup>, M. Edouard ABON, présent à partir du rapport 3<sup>e</sup>, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE.

**Étaient excusés et représentés :** M. Jacques FROMM, représenté par Mme. Abida CHARIF, Mme Magali CARBONNELLE, représentée par M. Christian DEMONGIN, Mme Mauricette HAGNUS, représentée par M. Claude MARECHAL, M. Michel BRIXY, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Catherine CROZAT, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 3d, M. Edouard ABON, représenté par Mme Christine MAZY, jusqu'au rapport 3d, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

### Délibération n° 16-2812

#### **3c3-GROUPEMENT DE COMMANDES « PRESTATIONS DE TRANSPORT EN BUS/CAR » CONCLUSION DE CONVENTION CONSTITUTIVE**

**RAPPORTEUR : Christine MAZY**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 relatif aux marchés publics,

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville, le C.C.A.S. et toutes communes membres de l'intercommunalité volontaires pour de prestations de transport en bus/car,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 19 septembre 2016,

Considérant l'intérêt de regrouper les achats de même type afin de réaliser des économies d'échelle et une mutualisation des procédures de passation de marché,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'accepter les termes de la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville, le C.C.A.S. et toutes communes membres de l'intercommunalité qui seraient volontaires pour l'achat de prestations de transport en bus/car,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention relative à la création de ce groupement de commandes ainsi que pour tout document concernant ces affaires,

ÉLIT pour la représenter au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes :

Membre Titulaire : Christine MAZY

Membre suppléant : Magali CARBONNELLE

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 04.10.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 21 septembre 2016

**Étaient présents :** M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Secrétaire de séance, Mme Annie LOYAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN, 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, présente à partir du rapport 3<sup>e</sup>, M. Edouard ABON, présent à partir du rapport 3<sup>e</sup>, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE.

**Étaient excusés et représentés :** M. Jacques FROMM, représenté par Mme. Abida CHARIF, Mme Magali CARBONNELLE, représentée par M. Christian DEMONGIN, Mme Mauricette HAGNUS, représentée par M. Claude MARECHAL, M. Michel BRIXY, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Catherine CROZAT, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 3d, M. Edouard ABON, représenté par Mme Christine MAZY, jusqu'au rapport 3d, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

### Délibération n° 16-2813

#### 3d-MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS VILLE DES EMPLOIS PERMANENTS

**RAPPORTEUR : Christine MAZY**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale.

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 19 septembre 2016,

Considérant la nécessité d'adapter les effectifs aux besoins de la collectivité,

Considérant la nécessité de créer un poste de Directeur Commerce et Stationnement afin de remplacer un agent qui a sollicité sa mutation dans une autre collectivité,

Considérant la nécessité de créer un poste de Chargé de mission mécénat afin de renforcer l'équipe du Musée dans le cadre de son projet de réhabilitation,

Considérant la nécessité de créer deux postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet afin de pérenniser les postes de deux agents polyvalents d'entretien et de restauration qui effectuent actuellement des renforts au sein de la Direction de l'Éducation,



Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Article 1<sup>er</sup>.- DECIDE la création d'un poste de Directeur Commerce et Stationnement à temps complet et de l'ouvrir à un fonctionnaire de catégorie A du grade d'ingénieur ou du grade d'attaché ou de grades équivalents des autres fonctions publiques ou en cas de recherche infructueuse, à un agent non titulaire, disposant d'un diplôme requis pour se présenter au concours externe d'ingénieur ou d'attaché, rémunéré sur la base de l'indice 379 à 801 du grade d'attaché ou d'ingénieur territorial.

Article 2.-DECIDE la création d'un poste de Chargé de mission mécénat à temps complet et de l'ouvrir à un fonctionnaire de catégorie A du grade d'attaché ou d'attaché principal territorial ou de grades équivalents des autres fonctions publiques ou en cas de recherche infructueuse, à un agent non titulaire, disposant d'un diplôme requis pour se présenter au concours d'attaché, rémunéré sur la base de l'indice 379 à 801 du grade d'attaché territorial.

Article 3.- DECIDE la création de deux postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Article 4.- AUTORISE le Maire à signer les contrats éventuels si ces postes étaient pourvus par des agents non titulaires.

Article 5.- DECIDE de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

Filière : Technique

*Cadre d'emplois : Ingénieurs*

Grade : Ingénieur

Ancien effectif : 4

Nouvel effectif : 5

*Cadre d'emplois : Adjoints techniques*

Grade : Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe

Ancien effectif : 93

Nouvel effectif : 95

Filière : Administrative

*Cadre d'emplois : Attachés*

Grade : Attaché

Ancien effectif : 18

Nouvel effectif : 19

Grade : Attaché principal

Ancien effectif : 4

Nouvel effectif : 5

Article 6.- DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le chapitre 012 du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 04.10.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 21 septembre 2016

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Secrétaire de séance, Mme Annie LOYLAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN, 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, présente à partir du rapport 3<sup>e</sup>, M. Edouard ABON, présent à partir du rapport 3<sup>e</sup>, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE.

**Etaient excusés et représentés** : M. Jacques FROMM, représenté par Mme. Abida CHARIF, Mme Magali CARBONNELLE, représentée par M. Christian DEMONGIN, Mme Mauricette HAGNUS, représentée par M. Claude MARECHAL, M. Michel BRIXY, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Catherine CROZAT, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 3d, M. Edouard ABON, représenté par Mme Christine MAZY, jusqu'au rapport 3d, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

### Délibération n° 16-2814

#### **3e-MISE A DISPOSITION D'UN SALARIE DE DROIT PRIVE AU PROFIT DE LA VILLE D'EPERNAY**

**RAPPORTEUR : Christine MAZY**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 61 à 63,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu la délibération n° 11-3107 du 19 septembre 2011 relative à la mise à disposition d'un salarié de droit privé au profit de la Ville d'Epernay,

Vu la convention de mise à disposition en date du 20 septembre 2011,

Vu l'acceptation du salarié de droit privé concerné,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 19 septembre 2016,

Considérant l'intérêt pour la Ville de s'attacher les services de ce professionnel afin de mener à bien ses projets en matière touristique,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Article 1.- Approuve les termes de la convention jointe à la délibération,

Article 2.- Autorise le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition et tout autre document qui en résulterait.

Benoît MOITTE ne prend pas part au vote.

Adopté à la majorité des votants (30 voix pour – 4 contre : Marc LEFEVRE, Hélène PERREIN, William RICHARD et Jean-Paul ANGERS).

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 04.10.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 28  
Date de la convocation : 21 septembre 2016

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Secrétaire de séance, Mme Annie LOYAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN, 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, présente à partir du rapport 3<sup>e</sup>, M. Edouard ABON, présent à partir du rapport 3<sup>e</sup>, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE.

**Etaient excusés et représentés** : M. Jacques FROMM, représenté par Mme. Abida CHARIF, Mme Magali CARBONNELLE, représentée par M. Christian DEMONGIN, Mme Mauricette HAGNUS, représentée par M. Claude MARECHAL, M. Michel BRIXY, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Catherine CROZAT, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 3d, M. Edouard ABON, représenté par Mme Christine MAZY, jusqu'au rapport 3d, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

### **Délibération n° 16-2815**

#### **3f- DECISION MODIFICATIVE N°3 – EXERCICE 2016**

**RAPPORTEUR : Christine MAZY**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 19 septembre 2016,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'opérer des mouvements budgétaires, selon le tableau joint en annexe.

M. Benoît MOITTE ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 04.10.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 28  
Date de la convocation : 21 septembre 2016

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Secrétaire de séance, Mme Annie LOYAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN, 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, présente à partir du rapport 3<sup>e</sup>, M. Edouard ABON, présent à partir du rapport 3<sup>e</sup>, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE.

**Etaient excusés et représentés** : M. Jacques FROMM, représenté par Mme. Abida CHARIF, Mme Magali CARBONNELLE, représentée par M. Christian DEMONGIN, Mme Mauricette HAGNUS, représentée par M. Claude MARECHAL, M. Michel BRIXY, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Catherine CROZAT, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 3d, M. Edouard ABON, représenté par Mme Christine MAZY, jusqu'au rapport 3d, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

### Délibération n° 16-2816

#### 3g-ADMISSION EN NON VALEUR BUDGET VILLE

**RAPPORTEUR : Christine MAZY**

LE CONSEIL,

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 19 septembre 2016,

Considérant que les créances ne peuvent être recouvrées malgré les poursuites diligentées par le Receveur Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'admettre en non-valeur les créances non recouvrées pour la Ville, d'un montant total de 6 013,94 € se rapportant à :

- Contentieux (Personne décédée)

DIT que les dépenses seront imputées sur le compte 6541 « pertes sur créances irrécouvrables »

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 04.10.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 28  
Date de la convocation : 21 septembre 2016

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Secrétaire de séance, Mme Annie LOYAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN, 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, présente à partir du rapport 3<sup>e</sup>, M. Edouard ABON, présent à partir du rapport 3<sup>e</sup>, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE.

**Etaient excusés et représentés** : M. Jacques FROMM, représenté par Mme. Abida CHARIF, Mme Magali CARBONNELLE, représentée par M. Christian DEMONGIN, Mme Mauricette HAGNUS, représentée par M. Claude MARECHAL, M. Michel BRIXY, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Catherine CROZAT, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 3d, M. Edouard ABON, représenté par Mme Christine MAZY, jusqu'au rapport 3d, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

### **Délibération n° 16-2817**

## **3h- IMPÔTS LOCAUX – ASSUJETISSEMENT DES LOGEMENTS VACANTS A LA TAXE D'HABITATION**

**RAPPORTEUR : Christine MAZY**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts, et notamment les articles 1407 bis,

Considérant qu'un local vacant non meublé, depuis deux années consécutives n'est pas soumis à la taxe d'habitation,

Considérant que l'article L 1407 du Code Général des Impôts permet aux communes d'assujettir à la taxe d'habitation les logements vacants depuis plus de deux ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'imposition,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation,

CHARGE le Maire, ou son représentant, de notifier cette décision aux services préfectoraux et de prendre toutes mesures nécessaires à l'institution de cette taxe.

DIT que les recettes seront imputées sur le compte 73111 du budget principal.

Adopté à la majorité des votants (29 voix pour – 3 contre : Dominique KLEIN, Chantal CLEMENT et Sébastien DURANCOIS – 3 abstentions : Hélène PERREIN, William RICHARD et Jean-Paul ANGERS.)

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 04.10.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 28  
Date de la convocation : 21 septembre 2016

**Étaient présents :** M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Secrétaire de séance, Mme Annie LOYAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN, 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, présente à partir du rapport 3<sup>e</sup>, M. Edouard ABON, présent à partir du rapport 3<sup>e</sup>, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE.

**Étaient excusés et représentés :** M. Jacques FROMM, représenté par Mme. Abida CHARIF, Mme Magali CARBONNELLE, représentée par M. Christian DEMONGIN, Mme Mauricette HAGNUS, représentée par M. Claude MARECHAL, M. Michel BRIXY, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Catherine CROZAT, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 3d, M. Edouard ABON, représenté par Mme Christine MAZY, jusqu'au rapport 3d, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

### **Délibération n° 16-2818**

#### **3i-ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS**

**RAPPORTEUR : Christine MAZY**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes de subvention des associations et organismes,

Vu le budget primitif de la commune,

Vu les avis des commissions Animation et Attractivité du 13 septembre 2016 et de la commission Cohésion Sociale et Education du 14 septembre 2016,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le versement de :

1) Subventions d'action

**Amicale de l'Afrique Noire**

500 €

- Participation à l'organisation de la fête annuelle le 23 juillet 2016, à la salle Odile-Kopp  
Imputation budgétaire : 6574 824 VCV 832 CVIL Action

2) Subventions exceptionnelles

**Ping-pong Club Epernay**

500 €

- Participation à l'achat de matériel  
Imputation : SDS 725 40 6574 SPORT SUBEXCEPTI

<b><u>Les Amis de la Nature</u></b>	250 €
- Aide au fonctionnement Imputation : SDS 725 40 6574 SPORT SUBEXCEPTI	
<b><u>Epernay Judo</u></b>	2 250 €
- Aide au fonctionnement Imputation : SDS 725 40 6574 SPORT SUBEXCEPTI	
<b><u>Racing Club Epernay Volley-Ball</u></b>	600 €
- Participation à la 15 <sup>ème</sup> édition du Raid Amazones Californie, du 12 au 20 novembre 2016 Imputation : SDS 725 40 6574 SPORT SUBEXCEPTI	
<b><u>Boules lyonnaises</u></b>	300 €
- Participation aux championnats de France quadrettes, Les 21, 22 et 23 juillet 2016 Imputation : SDS 725 40 6574 SPORT SUBEXCEPTI	
<b><u>Epernay canoë kayak</u></b>	750 €
- Participation au championnat du monde Masters de Marathon de Canoë kayak- Brandebourg les 13 et 14 septembre 2016 Imputation : SDS 725 40 6574 SPORT SUBEXCEPTI	
<b><u>Racing Club Epernay Champagne</u></b>	3 500 €
- Aide compensatoire au financement d'un poste d'Edificateur sportif Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBEXCEPTI	

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 04.10.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 28  
Date de la convocation : 21 septembre 2016

**Étaient présents :** M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Secrétaire de séance, Mme Annie LOYAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN, 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, présente à partir du rapport 3<sup>e</sup>, M. Edouard ABON, présent à partir du rapport 3<sup>e</sup>, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE.

**Étaient excusés et représentés :** M. Jacques FROMM, représenté par Mme. Abida CHARIF, Mme Magali CARBONNELLE, représentée par M. Christian DEMONGIN, Mme Mauricette HAGNUS, représentée par M. Claude MARECHAL, M. Michel BRIXY, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Catherine CROZAT, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 3d, M. Edouard ABON, représenté par Mme Christine MAZY, jusqu'au rapport 3d, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

### **Délibération n° 16-2818bis**

#### **3i1-ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR LA PROMOTION COMMERCIALE D'EPERNAY – VITRINES D'EPERNAY**

**RAPPORTEUR : Christine MAZY**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes de subvention des associations et organismes,

Vu le budget primitif de la commune,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité du 13 septembre 2016,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le versement de :

#### 1) Subventions d'action

#### **Fédération pour la Promotion Commerciale d'Epernay – Vitrines d'Epernay**

Participation à l'Opération Urbaine d'Hyper-centre (Part Etat FISAC)	750 €
Tranche 2 – Fonctionnement – Fiche n°14	
Animations Commerciales (Acompte Féeries de Noël)	
Imputation budgétaire : VDE 902 94 6574 DECO OUHCANIM	
Participation à l'Opération Urbaine d'Hyper-centre (Part Ville)	485 €
Tranche 2 – Fonctionnement – Fiche n°14	
Animations Commerciales (Acompte Féeries de Noël)	
Imputation budgétaire : VDE 902 94 6574 DECO OUHCANIM	

Participation aux Fêtes de Noël (hors dispositif FISAC)  
Acompte de subvention d'action en fonctionnement  
Imputation budgétaire : VDE 902 94 6574 DECO ANIMCOMMER

29 000 €

Adopté à la majorité des votants (30 voix pour – 3 abstentions : Dominique KLEIN, Chantal CLEMENT et Sébastien DURANCOIS – 2 contre : Hélène PERREIN et William RICHARD.)

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 04.10.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 28  
Date de la convocation : 21 septembre 2016

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Secrétaire de séance, Mme Annie LOYAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN, 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, présente à partir du rapport 3<sup>e</sup>, M. Edouard ABON, présent à partir du rapport 3<sup>e</sup>, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE.

**Etaient excusés et représentés** : M. Jacques FROMM, représenté par Mme. Abida CHARIF, Mme Magali CARBONNELLE, représentée par M. Christian DEMONGIN, Mme Mauricette HAGNUS, représentée par M. Claude MARECHAL, M. Michel BRIXY, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Catherine CROZAT, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 3d, M. Edouard ABON, représenté par Mme Christine MAZY, jusqu'au rapport 3d, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

### **Délibération n° 16-2819**

#### **4a-CONTRAT DE VILLE 2015-2020 ATTRIBUTION D'UN COMPLEMENT DE LA BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE**

**RAPPORTEUR : Abida CHARIF**

LE CONSEIL,

Vu les délibérations des 30 mars 2009, 21 septembre 2009, 28 juin 2010, 26 novembre 2012 et 28 juin 2016 instaurant le principe du versement d'une bourse au permis de conduire,

Vu l'avis des membres de la commission d'attribution de la bourse au permis de conduire en juin 2016,

Vu l'avis de la commission Cohésion Sociale et Education du 14 septembre 2016,

Considérant la nécessité de poursuivre les objectifs retenus dans le cadre du Contrat de Ville d'Epernay,

Considérant la nécessité de favoriser l'insertion socioprofessionnelle des publics sparnaciens issus des quartiers prioritaires et hors quartiers,

Considérant que l'obtention du permis de conduire nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de tous, alors même qu'il constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation, et qu'il contribue en outre à la lutte contre l'insécurité routière,

Considérant la nécessité d'aider les personnes à finaliser le coût de leur permis,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOpte l'attribution d'un complément de bourse au permis à :

Monsieur Moussa MIKIDACHE, pour la somme de 200 € ;

DIT que la dépense sera imputée sur le compte 6574 90 VEI833 PCONDUIRE du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 04.10.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 21 septembre 2016

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Secrétaire de séance, Mme Annie LOYLAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN, 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, présente à partir du rapport 3<sup>e</sup>, M. Edouard ABON, présent à partir du rapport 3<sup>e</sup>, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE.

**Etaient excusés et représentés** : M. Jacques FROMM, représenté par Mme. Abida CHARIF, Mme Magali CARBONNELLE, représentée par M. Christian DEMONGIN, Mme Mauricette HAGNUS, représentée par M. Claude MARECHAL, M. Michel BRIXY, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Catherine CROZAT, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 3d, M. Edouard ABON, représenté par Mme Christine MAZY, jusqu'au rapport 3d, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

### **Délibération n° 16-2820**

#### **4b-AVENANT AU CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE**

**RAPPORTEUR : Pierre MARANDON**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Contrat Enfance Jeunesse en date du 31 décembre 2014,

Vu l'avis de la Commission Cohésion Sociale et Education du 14 septembre 2016,

Considérant que le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales est un contrat d'objectifs et de cofinancement qui permet de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 17 ans révolus,

Considérant que le Contrat Enfance Jeunesse en date du 31 décembre 2014 devra faire l'objet d'un avenant,

Considérant la volonté de la Caisse d'Allocations Familiales d'accentuer le soutien aux lieux d'accueil enfants-parents, et l'opportunité de prendre en considération les organisations mises en place par la collectivité dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires,

Après en avoir délibéré,

Entendu l'exposé du rapporteur,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer un avenant au Contrat Enfance Jeunesse du 31 décembre 2014, avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Marne.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 04.10.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 21 septembre 2016

**Étaient présents :** M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Secrétaire de séance, Mme Annie LOYAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN, 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, présente à partir du rapport 3<sup>e</sup>, M. Edouard ABON, présent à partir du rapport 3<sup>e</sup>, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE.

**Étaient excusés et représentés :** M. Jacques FROMM, représenté par Mme. Abida CHARIF, Mme Magali CARBONNELLE, représentée par M. Christian DEMONGIN, Mme Mauricette HAGNUS, représentée par M. Claude MARECHAL, M. Michel BRIXY, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Catherine CROZAT, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 3d, M. Edouard ABON, représenté par Mme Christine MAZY, jusqu'au rapport 3d, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

### Délibération n° 16-2821

#### **4c-FRAIS DE SCOLARITÉ DES ELEVES SCOLARISES DANS LES ECOLES PUBLIQUES D'EPERNAY**

**RAPPORTEUR : Christine MAZY**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Éducation et notamment son article L 212-8,

Vu l'avis de la Commission Cohésion Sociale et Éducation du 14 septembre 2016,

Considérant que les communes de résidents participent aux dépenses de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires publiques situées sur une commune extérieure et accueillent des élèves domiciliés sur leur territoire,

Considérant que cette participation est obligatoire lorsqu'une dérogation est accordée, pour des contraintes liées aux obligations professionnelles des parents, des regroupements de fratrie, des raisons médicales ou encore pour un accueil dans une classe spécialisée.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

FIXE la participation des communes aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques pour l'année scolaire 2015-2016 à :

- 2 188 euros pour un élève scolarisé en maternelle,
- 874 euros pour un élève scolarisé en élémentaire,

DIT que la recette sera imputée sur les comptes 7474-20-201 et 7475-20-201 du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 04.10.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 28  
Date de la convocation : 21 septembre 2016

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Secrétaire de séance, Mme Annie LOYAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN, 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, présente à partir du rapport 3<sup>e</sup>, M. Edouard ABON, présent à partir du rapport 3<sup>e</sup>, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE.

**Etaient excusés et représentés** : M. Jacques FROMM, représenté par Mme. Abida CHARIF, Mme Magali CARBONNELLE, représentée par M. Christian DEMONGIN, Mme Mauricette HAGNUS, représentée par M. Claude MARECHAL, M. Michel BRIXY, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Catherine CROZAT, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 3d, M. Edouard ABON, représenté par Mme Christine MAZY, jusqu'au rapport 3d, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

### Délibération n° 16-2822

#### **5a-PRIX DU CONCOURS DE CORDES**

##### **RAPPORTEUR : Christian DEMONGIN**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif de la commune,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité du 13 septembre 2016,

Considérant l'organisation d'un concours de cordes, les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 décembre prochains,

Considérant l'intérêt communal de cette manifestation qui favorise le développement de la vie culturelle sparnacienne,

Considérant le souhait d'attribuer un prix au lauréat du concours de cordes,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'octroyer la somme de 1 000 € au lauréat du Concours de Cordes, organisé les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 décembre prochains à Epernay,

DIT que la dépense sera imputée sur le compte 6714 30 CAC267 CULT FR COMMUN du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 04.10.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 28  
Date de la convocation : 21 septembre 2016

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Secrétaire de séance, Mme Annie LOYAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN, 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, présente à partir du rapport 3<sup>e</sup>, M. Edouard ABON, présent à partir du rapport 3<sup>e</sup>, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE.

**Etaient excusés et représentés** : M. Jacques FROMM, représenté par Mme. Abida CHARIF, Mme Magali CARBONNELLE, représentée par M. Christian DEMONGIN, Mme Mauricette HAGNUS, représentée par M. Claude MARECHAL, M. Michel BRIXY, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Catherine CROZAT, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 3d, M. Edouard ABON, représenté par Mme Christine MAZY, jusqu'au rapport 3d, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

### **Délibération n° 16-2823**

#### **5b1-CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET L'ASSOCIATION « LE SALMANAZAR » POUR L'ORGANISATION DE LA REPRESENTATION DU SPECTACLE « ANCIEN MALADE DES HOPITAUX DE PARIS »**

**RAPPORTEUR : Christian DEMONGIN**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité du 13 septembre 2016,

Considérant que dans le cadre d'Epernay-Spectacles, la Ville d'Epernay et l'Association « Le Salmanazar » co-organisent une représentation intitulée « ANCIEN MALADE DES HOPITAUX DE PARIS », le mardi 11 octobre 2016 à 20 h 30,

Considérant l'intérêt communal de cette manifestation qui favorise le développement de la vie culturelle sparnacienne,

Considérant que l'Association « Le Salmanazar » prendra en charge le cachet des artistes, les charges et taxes afférentes, ainsi que les frais de communication, de recrutement des techniciens, les repas et la sécurité,

Considérant la nécessité de verser une contribution sous forme de subvention au Salmanazar, d'un montant maximal de 4 500 €, pour cette représentation théâtrale intitulée « ANCIEN MALADE DES HOPITAUX DE PARIS »,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention ci-annexé,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier,

INDIQUE que les dépenses seront imputées sur le compte 6574/312/CAC267 EPERSPEC du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 04.10.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 21 septembre 2016

**Étaient présents :** M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Secrétaire de séance, Mme Annie LOYAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN, 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, présente à partir du rapport 3<sup>e</sup>, M. Edouard ABON, présent à partir du rapport 3<sup>e</sup>, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE.

**Étaient excusés et représentés :** M. Jacques FROMM, représenté par Mme. Abida CHARIF, Mme Magali CARBONNELLE, représentée par M. Christian DEMONGIN, Mme Mauricette HAGNUS, représentée par M. Claude MARECHAL, M. Michel BRIXY, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Catherine CROZAT, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 3d, M. Edouard ABON, représenté par Mme Christine MAZY, jusqu'au rapport 3d, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

### **Délibération n° 16-2824**

#### **5b2-CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET L'ASSOCIATION « LE SALMANAZAR » POUR L'ORGANISATION DE LA REPRESENTATION DU SPECTACLE « SOPHIA ARAM – LE FOND DE L'AIR EFFRAIE »**

**RAPPORTEUR : Christian DEMONGIN**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité du 13 septembre 2016,

Considérant que dans le cadre d'Epernay-Spectacles, la Ville d'Epernay et l'Association « Le Salmanazar » co-organisent une représentation intitulée « SOPHIA ARAM - LE FOND DE L'AIR EFFRAIE », le mardi 22 novembre 2016 à 20 h 30,

Considérant l'intérêt communal de cette manifestation qui favorise le développement de la vie culturelle sparnacienne,

Considérant que l'Association « Le Salmanazar » prendra en charge le cachet des artistes, les charges et taxes afférentes, ainsi que les frais de communication, de recrutement des techniciens, les repas et la sécurité,

Considérant la nécessité de verser une contribution sous forme de subvention au Salmanazar, d'un montant maximal de 8 500 €, pour cette représentation théâtrale intitulée « SOPHIA ARAM - LE FOND DE L'AIR EFFRAIE »,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention ci-annexé,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier,

INDIQUE que les dépenses seront imputées sur le compte 6574/312/CAC267 EPERSPEC du budget.

Adopté à la majorité des votants (32 voix pour – 3 abstentions : Dominique KLEIN, Chantal CLEMENT et Sébastien DURANCOIS.)

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 04.07.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 28  
Date de la convocation : 21 septembre 2016

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Secrétaire de séance, Mme Annie LOYAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN, 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, présente à partir du rapport 3<sup>e</sup>, M. Edouard ABON, présent à partir du rapport 3<sup>e</sup>, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE.

**Etaient excusés et représentés** : M. Jacques FROMM, représenté par Mme. Abida CHARIF, Mme Magali CARBONNELLE, représentée par M. Christian DEMONGIN, Mme Mauricette HAGNUS, représentée par M. Claude MARECHAL, M. Michel BRIXY, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Catherine CROZAT, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 3d, M. Edouard ABON, représenté par Mme Christine MAZY, jusqu'au rapport 3d, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

**Délibération n° 16-2825**

**5c-CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY  
ET LE COMITE INTERPROFESSIONNEL DU VIN DE CHAMPAGNE  
POUR L'ORGANISATION DE L'EXPOSITION  
« CONFRATERNITES, LES SAINT-VINCENT DU CHAMPAGNE :  
TRANSMETTRE UN PATRIMOINE VIVANT »**

**RAPPORTEUR : Christian DEMONGIN**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité du 13 septembre 2016,

Considérant la proposition du Comité interprofessionnel du Vin de Champagne à la Ville d'Eprenay d'accueillir une exposition sur les femmes et les hommes du Champagne, réalisée par le photographe Paolo VERZONE,

Considérant l'intérêt communal de cette exposition intitulée « Confraternités, les Saint-Vincent du Champagne : transmettre un patrimoine vivant », qui favorise le développement de la vie culturelle sparnacienne et la mise en valeur des savoir-faire champenois,

Considérant la nécessité de signer une convention avec le C.I.V.C, pour régler les modalités de ce partenariat,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention ci-annexé,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier,

INDIQUE que les dépenses seront imputées sur le compte CAC267 30 6574 CULT SUBEXCEPTIO du budget.

M. Jean-Paul ANGERS ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 04.10.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 28  
Date de la convocation : 21 septembre 2016

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Secrétaire de séance, Mme Annie LOYAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN, 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, présente à partir du rapport 3<sup>e</sup>, M. Edouard ABON, présent à partir du rapport 3<sup>e</sup>, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE.

**Etaient excusés et représentés** : M. Jacques FROMM, représenté par Mme. Abida CHARIF, Mme Magali CARBONNELLE, représentée par M. Christian DEMONGIN, Mme Mauricette HAGNUS, représentée par M. Claude MARECHAL, M. Michel BRIXY, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Catherine CROZAT, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 3d, M. Edouard ABON, représenté par Mme Christine MAZY, jusqu'au rapport 3d, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

### **Délibération n° 16-2826**

#### **5d-LABELLISATION ET MISSIONS DE SERVICE CIVIQUE ANNEE SCOLAIRE 2016-2017**

**RAPPORTEUR : Pierre MARANDON**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité du 13 septembre 2016,

Considérant que dans la continuité de sa politique d'accompagnement des jeunes, la Ville souhaite renouveler le dispositif du Service Civique Volontaire,

Considérant que ce service permet d'offrir aux jeunes sparnaciens volontaires de 16 à 25 ans, l'opportunité de s'engager dans des missions d'intérêt général au service de la collectivité,

Considérant que le Service Civique donne droit à une indemnité mensuelle versée par l'Etat d'un montant de 467,34 € à la prise en charge des coûts afférents à sa protection sociale et à un complément versé par la Ville au titre de sa participation aux frais d'alimentation ou de transport,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le principe de l'établissement d'un agrément de Service Civique fixant les modalités d'accueil, de prise en charge et de mise à disposition des jeunes en service civique volontaire,

ADOPTE le principe d'accueillir 7 jeunes Sparnaciens âgés de 16 à 25 ans en Service Civique pour une durée de 8 à 9 mois,

ADOPTE le principe du versement mensuel d'une indemnité de 106,31 € à chaque jeune volontaire.

DIT que la dépense globale sera imputée sur le compte 2ED201-20-6228-JEUN-SCV

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 04.10.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 21 septembre 2016

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Secrétaire de séance, Mme Annie LOYLAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN, 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, présente à partir du rapport 3<sup>e</sup>, M. Edouard ABON, présent à partir du rapport 3<sup>e</sup>, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE.

**Etaient excusés et représentés** : M. Jacques FROMM, représenté par Mme. Abida CHARIF, Mme Magali CARBONNELLE, représentée par M. Christian DEMONGIN, Mme Mauricette HAGNUS, représentée par M. Claude MARECHAL, M. Michel BRIXY, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Catherine CROZAT, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 3d, M. Edouard ABON, représenté par Mme Christine MAZY, jusqu'au rapport 3d, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

### **Délibération n° 16-2827**

#### **6a-ECHANGE DE VOLUMES SITUES PARKING DU CENTRE-VILLE ENTRE MADAME CREMONT ET LA VILLE D'EPERNAY**

##### **RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Direction Générale et Régionale des Finances Publiques, en date du 27 janvier 2016,

Vu le courrier de Madame CREMONT, exploitante du Darjeeling, en date du 31 août 2016,

Vu l'avis de la Commission de Cadre de Vie, Urbanisme et Développement Durable du 9 septembre 2016,

Considérant que la Ville est propriétaire d'un volume d'emprise au sol de 10,83 m<sup>2</sup> situé dans le parking souterrain du Centre-Ville, non utilisé,

Considérant que Madame CREMONT exploitante du Darjeeling est propriétaire d'un volume n° de 11,29 m<sup>2</sup> contigu à sa réserve commerciale,

Considérant que les parties se sont rapprochées afin d'étudier un échange des volumes entre elles,

Considérant que les deux volumes sont estimés à la même valeur vénale,

Considérant l'intérêt de régulariser l'échange de volumes par un acte notarié,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder avec Madame CREMONT, exploitante du Darjeeling, à l'échange d'un volume lui appartenant d'une surface de 11,29 m<sup>2</sup> contigu à sa réserve commerciale lié à son activité de restauration, contre un volume de 10,83 m<sup>2</sup> au sol appartenant à la Ville d'Epernay.

Ledit échange aura lieu sur la base de la valeur fixée par France Domaine, soit chaque emplacement à 9.000 euros, sans soulte, et à frais communs pour l'acte notarié et les frais de géomètre,

Chacun prendra l'espace reçu en l'état, et en supportera les frais de réhabilitation.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer un compromis et/ou l'acte notarié, et tout document relatif à cette affaire.

DIT que la dépense sera imputée sur le compte 7BA720 2111 IMMO du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 04.10.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 21 septembre 2016

**Étaient présents :** M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Secrétaire de séance, Mme Annie LOYAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN, 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, présente à partir du rapport 3<sup>e</sup>, M. Edouard ABON, présent à partir du rapport 3<sup>e</sup>, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE.

**Étaient excusés et représentés :** M. Jacques FROMM, représenté par Mme. Abida CHARIF, Mme Magali CARBONNELLE, représentée par M. Christian DEMONGIN, Mme Mauricette HAGNUS, représentée par M. Claude MARECHAL, M. Michel BRIXY, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Catherine CROZAT, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 3d, M. Edouard ABON, représenté par Mme Christine MAZY, jusqu'au rapport 3d, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

### Délibération n° 16-2828

#### **6b-NOTRE-DAME-DE-BELLECOMBE CONVENTION DE SERVITUDES**

##### **RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 15 juin 1906, modifiée, conférant des droits particuliers aux concessionnaires des ouvrages de distribution d'électricité,

Vu le projet de convention avec ENEDIS

Vu l'avis de la commission Cadre de Vie, Urbanisme et Développement Durable du 9 septembre 2016,

Considérant que la Ville est propriétaire des parcelles C 933,1701 et 606 sises à Notre Dame de Bellecombe,

Considérant la nécessité pour ENEDIS d'établir une canalisation sur une longueur de 40 mètres environ et 0.40 de large, afin d'alimenter en électricité une parcelle située au dessus des parcelles communales,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes et conditions de la convention de servitude au profit d'ENEDIS,

AUTORISE la mise à disposition du terrain et l'accès du personnel et du matériel du concessionnaire sur les parcelles cadastrées section C, n<sup>os</sup> 1701, 606 et 933, sur la Commune de Notre Dame de Bellecombe,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que l'acte authentique de régularisation à intervenir, et tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 04.10.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 21 septembre 2016

**Etai<sup>ent</sup> présents :** M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Secrétaire de séance, Mme Annie LOYAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN, 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, présente à partir du rapport 3<sup>e</sup>, M. Edouard ABON, présent à partir du rapport 3<sup>e</sup>, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE.

**Etai<sup>ent</sup> excusés et représentés :** M. Jacques FROMM, représenté par Mme. Abida CHARIF, Mme Magali CARBONNELLE, représentée par M. Christian DEMONGIN, Mme Mauricette HAGNUS, représentée par M. Claude MARECHAL, M. Michel BRIXY, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Catherine CROZAT, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 3d, M. Edouard ABON, représenté par Mme Christine MAZY, jusqu'au rapport 3d, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

### Délibération n° 16-2829

#### **6c-DEMOCRATIE PARTICIPATIVE APPEL A PROJET ECO-CITOYENS**

**RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 23 mars 2015 n°1020 adoptant le contenu du document intitulé Agenda 21 version 2 de la Ville d'Epernay,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie, Urbanisme et Développement Durable du 9 septembre 2016,

Considérant la volonté de la Ville de mettre en œuvre son Agenda 21,

Considérant la volonté de la Ville de développer la démocratie participative,

Considérant la mise en place d'une action participative sous forme d'un appel à projets éco-citoyen donnant la possibilité aux associations sparnaciennes d'obtenir une subvention pour un projet sur le thème de la qualité de l'air ou du Développement Durable,

Considérant la nécessité de prévoir un règlement pour l'attribution des subventions,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le règlement d'attribution des subventions aux associations pour leurs projets éco-citoyens,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer les documents relatifs au versement de ces subventions,

DIT que les dépenses seront imputées, sous réserve des crédits alloués dans le cadre du vote des budgets, sur le compte DD8300 830 6574 DURA des budgets des exercices 2017 à 2021.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 04.10.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 21 septembre 2016

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Secrétaire de séance, Mme Annie LOYAX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN, 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, présente à partir du rapport 3<sup>e</sup>, M. Edouard ABON, présent à partir du rapport 3<sup>e</sup>, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE.

**Etaient excusés et représentés** : M. Jacques FROMM, représenté par Mme. Abida CHARIF, Mme Magali CARBONNELLE, représentée par M. Christian DEMONGIN, Mme Mauricette HAGNUS, représentée par M. Claude MARECHAL, M. Michel BRIXY, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Catherine CROZAT, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 3d, M. Edouard ABON, représenté par Mme Christine MAZY, jusqu'au rapport 3d, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

### **Délibération n° 16-2830**

#### **6d-CONVENTION RELAIS ECO-ECOLE**

##### **RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6, et L.2333-87,

Vu la délibération du 23 mars 2015 n°1020 adoptant le contenu du document intitulé Agenda 21 version 2 de la Ville d'Epernay,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie, Urbanisme et Développement Durable du 9 septembre 2016,

Considérant la volonté de la Ville de mettre en œuvre son Agenda 21,

Considérant la volonté de la Ville d'impulser une politique d'Education à l'Environnement et au Développement Durable, par le biais d'une sensibilisation des établissements scolaires,

Considérant que la Ville, dans une volonté d'accompagnement de ces établissements scolaires, se propose de devenir Relais Eco-Ecole de son territoire,

Considérant la nécessité de conclure une convention avec l'of-FEEE,

Considérant qu'à ce titre la Ville d'Epernay possèdera un soutien matériel, logistique, et de coordination de la part de l'of-FEEE afin d'accompagner les écoles dans leur projet,

Considérant qu'à ce titre un agent de la Ville sera formé par l'of-FEEE,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de partenariat Relais local Eco-Ecole entre la Ville d'Epernay et l'Office français de la Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 04.10.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 21 septembre 2016

**Étaient présents :** M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Secrétaire de séance, Mme Annie LOYAUX 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian DEMONGIN, 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9<sup>ème</sup> Adjoint, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, présente à partir du rapport 3<sup>e</sup>, M. Edouard ABON, présent à partir du rapport 3<sup>e</sup>, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANCOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, M. Marc LEFEVRE.

**Étaient excusés et représentés :** M. Jacques FROMM, représenté par Mme. Abida CHARIF, Mme Magali CARBONNELLE, représentée par M. Christian DEMONGIN, Mme Mauricette HAGNUS, représentée par M. Claude MARECHAL, M. Michel BRIXY, représenté par M. Rémi GRAND, Mme Catherine CROZAT, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, jusqu'au rapport 3d, M. Edouard ABON, représenté par Mme Christine MAZY, jusqu'au rapport 3d, Mme Astrid TUSSEAU, représentée par M. Joachim VERDIER, Mme Hélène PERREIN, représentée par M. William RICHARD.

### Délibération n° 16-2831

## 7- COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L 2122-22)

### **RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

En application de la délibération du 14 avril 2014, par laquelle le Conseil Municipal m'a donné délégation pour prendre toutes décisions en vertu des possibilités offertes par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai décidé :

1°) Le 13 juin 2016, de conclure un marché pour les travaux de désamiantage, de peinture et de revêtement de sol dans diverses écoles maternelles et élémentaires avec les entreprises suivantes :

- lot n°1 : désamiantage – LE BATIMENT ASSOCIE – et ce, moyennant la somme de 27 825,47 € T.T.C.

- lot n°2 : revêtement de sol, peinture – J.QUATREVAUX – et ce, moyennant la somme de 7 267,95 € T.T.C.

2°) Le 16 juin 2016, dans le cadre de la manifestation « Voi(x) là l'été » du 6 au 29 juillet 2016, de confier à l'association « AKADEMIA » l'organisation d'un concert, le 13 juillet 2016 à 19 H 00, au théâtre Gabrielle-Dorziat, et ce, moyennant la somme de 6 857, 92 € T.T.C.

3°) Le 16 juin 2016, de conclure un contrat d'entretien du tractopelle de marque Caterpillar en vue d'assurer la maintenance préventive et curative, du 20 juin 2016 au 20 juin 2021, et ce, moyennant un montant total estimé à 10 000 € T.T.C.

4°) Le 16 juin 2016, d'accepter la mise à disposition de la Ville d'Epernay par le C.C.A.S d'un véhicule clio immatriculé 967 AEE 51, à compter du 16 juin 2016 pour une durée de trois ans, et ce, moyennant la refacturation des frais d'entretien, d'assurance, et de carburant sur la base des dépenses réelles.

5°) Le 17 juin 2016, de solliciter un soutien financier auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour la création d'un Centre de conservation permettant d'accueillir les réserves du Musée Régional d'Archéologie et du Vin de Champagne, à hauteur de 25 % du montant total hors taxe des coûts de maîtrise d'œuvre et des travaux, soit 667 563 euros, et la restauration, la réhabilitation du Château Perrier et son aménagement en Musée Régional d'Archéologie et du Vin de Champagne à hauteur de 25 % du montant total hors taxe des coûts de maîtrise d'œuvre et des travaux, soit 3 965 935 euros.

6°) Le 20 juin 2016, d'accorder à la société « CADIS » l'installation de 2 distributeurs au Camping municipal. La société versera 10 % du chiffre d'affaires réalisé par le distributeur installé, sur justificatif de consommation, à la ville d'Epernay, et ce, jusqu'à la fermeture annuelle du camping.

7°) Le 20 juin 2016, dans le cadre de la fête foraine du 14 juillet, du 8 au 17 juillet 2016, de confier à l'association « Bombos Da Naçao », l'organisation d'un spectacle, sur l'esplanade Charles-de-Gaulle, et ce, à titre gracieux.

8°) Le 20 juin 2016, d'accepter le don consenti par M. Yves FORTIN, des archives de son grand-père, Fernand Gallot, architecte.

9°) Le 20 juin 2016, d'organiser en collaboration avec Gérard Lemarié un « Rendez-vous philo » à la médiathèque centre-ville, le 6 octobre 2016 à 18 H 30, et ce, moyennant la somme de 350 € T.T.C.

10°) Le 21 juin 2016, dans le cadre de la manifestation « Le Bal de Promo », le 24 juin 2016, de 20 H 30 à 00 H 30, de confier à l'association « DJ Valentin HARO » l'organisation d'une prestation musicale, et ce, moyennant la somme de 450 €.

11°) Le 22 juin 2016, de modifier la régie de recettes des droits de stationnement des parkings à barrières, suite à son déménagement dans le cadre de la réhabilitation du parking des Arcades, dont la nouvelle appellation est le parking Centre-Ville. Cette modification nécessite un changement d'adressage suite au remplacement d'équipement sur les parkings Charles-de-Gaulle et Rempart Perrier. Il est ainsi nécessaire d'intégrer deux caisses automatiques supplémentaires au parking Centre-Ville et la vente de jetons pour l'utilisation d'aspérateurs situés dans le parking souterrain ainsi qu'une caisse supplémentaire pour le parking Charles-de-Gaulle.

12°) Le 22 juin 2016, de modifier la régie de recettes des droits de stationnement des véhicules sur la voie publique et d'accès aux sanisettes suite au déménagement du service au parking Centre-Ville, place Bernard-Stasi à Epernay.

13°) Le 23 juin 2016, de confier à la SARL « UNDERSHOW », l'organisation d'un concert avec le groupe AMBRE 9, le 14 juillet 2016, avenue de Champagne, et ce, moyennant la somme de 4 000 € T.T.C.

14°) Le 23 juin 2016, de conclure un marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du Château Perrier en Musée Régional de l'Archéologie et du Vin de Champagne avec le groupement FRENAK + JULLIEN ARCHITECTES, et ce, moyennant la somme de 2 808 000 € T.T.C.

15°) Le 23 juin 2016, de conclure un marché avec l'association VERONESE, pour une campagne de stérilisation des chats errants sur la commune d'Epernay, et ce, moyennant la somme de 4 800 € net maximum par an. Le marché est conclu pour un an renouvelable une fois.

16°) Le 23 juin 2016, de renommer la régie de recettes Cuisine Centrale en régie de recette de la restauration scolaire. Cette régie se situe désormais à la Maison de la Solidarité et de l'Education.

17°) Le 23 juin 2016, de modifier la sous-régie de recettes de la Cuisine Centrale, située à la Mairie de Quartier en la renommant sous-régie de recettes Restauration Scolaire.

18°) Le 23 juin 2016, de créer une sous-régie de recettes pour la restauration scolaire à Mairie Accueil, 8, place Bernard-Stasi à Epernay.

19°) Le 29 juin 2016, de solliciter un soutien financier auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour la migration du Système Intégré de Gestion des Bibliothèques à hauteur de 40 % du montant total hors taxe des coûts, soit 9 700 euros, et le renouvellement du parc informatique à hauteur de 40 % du montant total hors taxe des coûts, soit 8 316,12 euros.

20°) Le 30 juin 2016, de consentir à M. Christian MOITTIE une nouvelle convention d'occupation à titre exceptionnel et temporaire concernant le logement de type III sis 1, boulevard du Cubry à Epernay, du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017, et ce, moyennant la somme de 403,49 euros par mois.

21°) Le 30 juin 2016, de consentir à Madame Eliette BATONNET une nouvelle convention d'occupation à titre exceptionnel et temporaire concernant le logement de type III sis 1, boulevard du Cubry à Epernay, du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017, et ce, moyennant la somme de 398,21 euros par mois.

22°) Le 30 juin 2016, d'aliéner des documents désaffectés et déclassés retirés des collections des médiathèques de la Ville d'Epernay, invendus lors des braderies, au profit des écoles sparnaciennes, et ce, à titre gracieux.

23°) Le 30 juin 2016, dans le cadre de la manifestation « Voi(x)là l'été » du 6 au 29 juillet 2016, de confier à l'association « O' Brother Company » l'organisation d'un spectacle intitulé « Le Dîner », le 15 juillet 2016 à 19 H 00 dans les salons de l'Hôtel de Ville, et ce, moyennant la somme de 2 000 € T.T.C.

24°) Le 30 juin 2016, de conclure un marché pour les travaux à la salle de sport Liberté concernant la réfection du chauffage, de la peinture et du sol et travaux de menuiserie avec les entreprises suivantes :

- lot n°1 : Société Nouvelle HENRI CONRAUX – réfection du chauffage – et ce, moyennant la somme de 31 693 € T.T.C.
- lot n°2 : Société VERTELEC – électricité : remplacement de luminaire – et ce, moyennant la somme de 2 891,40 € T.T.C.
- lot n°3 : Société J. QUATREVAUX – réfection des peintures et du sol – et ce, moyennant la somme de 15 181,20 € T.T.C.
- lot n°4 : S.P.R.S ILE DE FRANCE – travaux de menuiserie – et ce, moyennant la somme de 2 706 € T.T.C.
- lot n°5 : Société MATUSIAK – travaux de calorifuge – et ce, moyennant la somme de 3 984 € T.T.C.

25°) Le 4 juillet 2016, de confier à l'association « Axes », l'animation d'un atelier de réalisation d'une fresque avec les habitants des quartiers prioritaires et usagers des centres sociaux de la Ville d'Epernay, du 6 au 20 juillet 2016, et ce, moyennant la somme de 1 120 €.

26°) Le 4 juillet 2016, de modifier la régie de recettes des activités périscolaires et extrascolaires en augmentant le montant maximum de l'encaisse suite à l'augmentation du montant moyen des recettes encaissées mensuellement.

27°) Le 4 juillet 2016, de modifier la sous-régie de recettes pour les activités périscolaires et extrascolaires, et de la renommer sous-régie de recettes des activités périscolaires et extrascolaires à la Mairie de Quartier, au 1, avenue de Middelkerke à Epernay.

28°) Le 4 juillet 2016, de créer une sous-régie pour les activités périscolaires et extrascolaires à Mairie Accueil, 8, place Bernard-Stasi à Epernay.

29°) Le 6 juillet 2016, de souscrire les services de l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) et d'accepter les conditions d'acquisition et de maintenance pour 3 photocopieurs, et ce, moyennant la somme de 3 915,54 € H.T et 1 002,30 € H.T pour la redevance trimestrielle de maintenance. Le contrat de maintenance prendra effet dès réception du matériel pour une durée de 5 ans.

30°) Le 6 juillet 2016, de passer un contrat pour la maintenance de nos installations téléphoniques avec la société HEXATEL, et ce, moyennant la somme de 4 700 € H.T par an. Le contrat prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> août 2016 jusqu'au 31 juillet 2017, renouvelable 2 fois.

31°) Le 12 juillet 2016, de conclure un marché pour la création d'un site de restauration pour la maternelle Horticulture avec les entreprises suivantes :

- Lot n°1 : « Démolition-Maçonnerie » : société BEC CONSTRUCTION CHAMPAGNE, et ce, moyennant la somme de 34 268,96 € T.T.C.

- Lot n°2 : « Menuiseries extérieures bois » : société MELODA, et ce, moyennant la somme de 16 860,20 € T.T.C.

- Lot n°3 : « Menuiseries intérieures » société CARI MENUISERIE, et ce, moyennant la somme de 38 400 € T.T.C.

- Lot n°4 : « Electricité » SAS VERTELEC, et ce, moyennant la somme de 16 080 € T.T.C.

- Lot n°5 : « Plomberie » EURL MORLET, et ce, moyennant la somme de 5 006,40 € T.T.C.

- Lot n°6 : « Chauffage » : EURL MORLET, et ce, moyennant la somme de 3 756 € T.T.C.

- Lot n°7 : « Peinture -Pâte de verre -revêtement de sol » SIONNEAU PERE ET FILS, et ce, moyennant la somme de 29 606,23 € T.T.C.

- Lot n°8 : « Peinture – Pâte de verre – Revêtement de sol » METALLERIE FERRONNERIE BABE, et ce, moyennant la somme de 3 542,40 € T.T.C.

32°) Le 12 juillet 2016, de mettre à la disposition de la Ville de Saint-Dizier lors de l'exposition temporaire « Voyage en Austrasie, le royaume oublié des Francs de l'Est », 18 objets archéologiques, du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 27 mars 2017, et ce, à titre gracieux.

33°) Le 12 juillet 2016, de mettre à la disposition de la Coopérative Générale des Vignerons (Cogevi) lors de l'exposition temporaire « Champagne et Guerres. La Marne au cœur de la tourmente », 3 objets d'arts et traditions populaires et de Beaux-Arts du Musée Régional d'Archéologie et du Vin de Champagne, du 6 octobre 2016 au 2 septembre 2017, et ce, à titre gracieux.

34°) Le 15 juillet 2016, de conclure un marché pour des travaux de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) sur 13 sites avec les entreprises suivantes :

- lot n°1 : « Démolition – Maçonnerie » BEC CONSTRUCTION CHAMPAGNE, et ce, moyennant la somme de 29 123,78 € T.T.C

- lot n°2 : « Menuiseries intérieures » PRS BATIMENTS, et ce, moyennant la somme de 38 228,54 € T.T.C.

- lot n°3 : « Electricité » VERTELEC, et ce, moyennant la somme de 4 944 € T.T.C.

- lot n°4 : « Plomberie » EURL MORLET, et ce, moyennant la somme de 23 400 € T.T.C.



- lot n°5 : « Peinture » SIONNEAU, et ce, moyennant la somme de 5 929,35 € T.T.C.

- lot n°6 : « Serrurerie » SII, et ce, moyennant la somme de 6 960, 00 € T.T.C.

35°) Le 15 juillet 2016, de signer avec la S.A COFIDUD, un bail d'habitation, pour un bien situé 17, avenue Paul-Chandon à Epernay, mis à la disposition de la Directrice Générale des Services, et ce, moyennant la somme de 1 250 € par mois. Le contrat de location sera établi du 13 juillet 2016 au 12 juillet 2019, et pourra être renouvelé par reconduction expresse.

36°) Le 18 juillet 2016, de conclure un marché pour l'aménagement de la chaussée et des trottoirs de la rue Maupin à Epernay avec l'entreprise GOREZ FRERES, et ce, moyennant un montant estimatif de 49 693,32 € T.T.C.

37°) Le 19 juillet 2016, d'accepter l'offre concernant le refinancement de deux prêts auprès de la Banque Postale ; capital restant dû : 2 019 865,89 €, durée du prêt : 11 ans, taux d'intérêt : index EURIBOR 3 mois préfixé, assorti d'une marge de + 0,69 %.

38°) Le 19 juillet 2016, d'exercer le droit de préemption sur la parcelle de terrain sis 12, chemin des Forges, cadastrée section BC n°69 d'une superficie de 650 m<sup>2</sup>, appartenant à M. Jean Pierre Marie BOISSEAU, et ce, moyennant la somme de 55 000 €, en vue d'agrandir le Centre Technique des Transports et de disposer de nouveaux espaces de stockage.

39°) Le 19 juillet 2016, d'accepter l'indemnisation d'un montant de 196,36 euros, correspondant à la remise en état des locaux de la Police Municipale, suite à un dégât des eaux dû à une fuite chez le voisin au niveau supérieur, le 17 décembre 2015.

40°) Le 19 juillet 2016, dans le cadre de l'atelier « Approche de la création d'une Bande Dessinée à quatre mains », de confier l'animation à :

- l'illustrateur Nicolas André, le 11 octobre 2016, à la médiathèque Centre-ville, et ce, moyennant la somme de 275 € T.T.C.

- l'auteur Laurence Bordenave, le 11 octobre 2016, à la médiathèque Centre-ville, et ce, moyennant la somme de 274,23 € T.T.C.

41°) Le 21 juillet 2016, de consentir à M. et Mme GERARD, par une convention d'occupation à titre exceptionnel et temporaire, un logement de type III au rez-de-chaussée situé 2, rue d'Anjou à Epernay, du 1<sup>er</sup> août 2016 au 31 juillet 2017, et ce, moyennant la somme de 368,51 euros par mois.

42°) Le 21 juillet 2016, de conclure une convention pour l'entretien des postes de relèvement du parking Centre-ville avec VEOLIA EAU, du 22 juillet 2016 au 21 juillet 2017, et ce, moyennant la somme de 4 860 € T.T.C. Elle peut être reconduite par période successive d'un an, pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

43°) Le 25 juillet 2016, de conclure avec la SACEM un contrat général de représentation pour la musique de sonorisation du parking Centre-ville, du 1<sup>er</sup> août 2016 au 31 juillet 2017, et ce, moyennant la somme de 289,97 € T.T.C.

44°) Le 25 juillet 2016, dans le cadre de l'action « Passeport Vacances », d'accepter la mise à disposition par le Rugby Epernay Champagne d'un véhicule 9 places, du 25 juillet 2016 au 19 août 2016, et ce, moyennant le paiement d'une redevance kilométrique.

45°) Le 27 juillet 2016, d'organiser avec la société « Les Ateliers de la Boîte à musique », deux ateliers d'éveil musical, le 24 septembre 2016 à la médiathèque Centre-ville, et le 3 décembre 2016 à la médiathèque Daniel-Rondeau à 10 H 15, et ce, moyennant la somme de 455 € T.T.C.

46°) Le 29 juillet 2016, dans le cadre de l'exposition « Portrait (s) de Maire », à la médiathèque Centre-ville, du 6 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2016, d'emprunter un buste de Marianne à Me Annie de SAINTE-MAREVILLE, et ce, à titre gracieux.

47°) Le 1<sup>er</sup> août 2016, de conclure l'avenant n° 1 relatif au lot n°3 du marché 2016.20 pour la réalisation de travaux de peinture et de sol à la salle de sport Liberté avec l'entreprise QUATREVAUX, et ce, moyennant une plus-value s'élevant à 1 977,84 € T.T.C.

48°) Le 2 août 2016, de conclure un accord-cadre pour la maintenance et l'entretien des équipements techniques de la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne, des Villes d'Epernay, Avize, Monthelon et du C.C.A.S. d'Epernay avec les entreprises suivantes :

- lot n°1 : « maintenance et entretien des ascenseurs, monte-charges, escaliers mécaniques, plateformes handicapés et monte-plats » Société OTIS, et ce, moyennant la somme de 19 336,39 € T.T.C.

- lot n°2 : « maintenance et entretien des hottes de cuisine et des bouches de ventilation » Société HOTTES CLEAN VENTILATION, et ce, moyennant la somme de 8 220 € T.T.C.

- lot n°3 : « maintenance et entretien des portes piétonnes, portes de garage motorisées et manuelles, rideaux métalliques, rideaux coupe-feu, portails, porte automatisée-motorisée » Société OTIS, et ce, moyennant la somme de 3 265,04 € T.T.C.

- lot n°4 : « maintenance et entretien des alarmes intrusion et des systèmes de contrôle d'accès » Société SCEE, et ce, moyennant la somme de 6 853,10 € T.T.C.

49°) Le 5 août 2016, de conclure l'avenant n° 1 marché 2016.25 pour l'aménagement de la chaussée et des trottoirs rue de Bernon à Epernay avec l'entreprise COLAS EST, et ce, moyennant une plus-value s'élevant à 28 932 € T.T.C.

50°) Le 11 août 2016, de conclure un marché pour les travaux relatifs à la réhabilitation d'anciennes cellules commerciales du quartier de Bernon avec les entreprises suivantes :

- lot n°1 : Désamiantage, démolition : Société POTHELET, et ce, moyennant la somme de 190 621,20 € T.T.C.

- lot n°2 : VRD : Société COLAS EST, et ce, moyennant la somme de 289 096,80 € T.T.C.

- lot n°3 : Gros œuvre : Société BEC CONSTRUCTION, et ce, moyennant la somme de 143 760 € T.T.C.

- lot n°4 : Bardage, isolation extérieure : Société LE BATIMENT ASSOCIE, et ce, moyennant la somme de 112 885,97 € T.T.C.

- lot n°5 : Etanchéité : Société DUVILIAN ETANCHEITE, et ce, moyennant la somme de 51 600 € T.T.C.

- lot n°8 : Plâtrerie, menuiserie intérieure : groupement MELODA/AGNESINA, et ce, moyennant la somme de 78 349,49 € T.T.C.

- lot n°9 : Revêtement de sol : Société CRB, et ce, moyennant la somme de 68 752,21 € T.T.C.

- lot n°10 : Peinture : Société QUATREVAUX, et ce, moyennant la somme de 19 425,50 € T.T.C.

- lot n°11 : Electricité, courant fort, courant faible, S.S.I : Société BARCAIONI, et ce, moyennant la somme de 87 603,91 € T.T.C.
- lot n°12 : Plomberie : Société AP PLOMBERIE CHAUFFAGE, et ce, moyennant la somme de 28 443,94 € T.T.C
- lot n°13 : Chauffage, ventilation : Société JEROME MORLET, et ce, moyennant la somme de 80 388 € T.T.C.
- lot n°14 : Espace verts : Société FRANCE ENVIRONNEMENT, et ce, moyennant la somme de 7 598,64 € T.T.C.

51°) Le 11 août 2016, de signer un avenant pour procéder au transfert du marché n°14.36/12 relatif à la démolition partielle et la réhabilitation du parking Lalo – lot n°12 « peinture/isolation par l'extérieur », passé avec la société COMPAGNONS PEINTRES SPARNACIENS au profit de la société SIONNEAU PERE ET FILS. Cet avenant est sans incidence financière sur le montant du marché, en raison de la fusion-absorption de ces 2 sociétés.

52°) Le 12 août 2016, de conclure un marché pour les travaux relatifs aux aménagements hydrauliques du quartier Rosemont avec les entreprises suivantes :

- Lot n° 1 : création de bassins et modelage du terrain, « Société POTHELET », et ce, moyennant la somme de 670 773,60 € T.T.C.
- Lot n° 2 : dévoiement de réseaux EU et AEP – création de vidanges de bassins, « Société SADE », et ce, moyennant la somme de 309 535,80 € T.T.C.

53°) Le 24 août 2016, de conclure l'avenant n° 2 relatif au marché 15.22 pour les travaux de requalification du parking Centre-ville avec l'entreprise BEC CONSTRUCTION, qui se décompose comme suit :

- lot technique n°1 Gros œuvre – désamiantage : plus-value de 11 540,41 € H.T.
- lot technique n°2 Plomberie – ventilation : plus-value de 35 656,70 € H.T.
- lot technique n°3 Courant fort : plus-value de 28 012,67 € H.T.
- lot technique n°4 Courant faible : plus-value de 5 088,81 € H.T.
- lot technique n°6 Métallerie : plus-value de 26 838,73 € H.T.
- lot technique n°7 Local d'exploitation– carrelage CVP : plus-value de 750,12 € H.T.
- lot technique n°8 Ascenseur : plus-value de 37 724,55 € H.T.
- lot technique n°9 Peinture : plus-value de 18 747,49 € H.T.
- lot technique n°10 Signalétique : moins-value de – 19 228,15 € H.T.

54°) Le 25 août 2016, de céder à la société VARLET Automobiles, les véhicules de marque Renault de type Twingo immatriculé 2605 ZT 51 et de type Master immatriculé 128 AHX 51, et ce, moyennant la somme de 900 euros.

55°) Le 25 août 2016, de mettre à la disposition de la « Société d'Horticulture d'Epernay » un garage situé 5, rue Comte Lambertye, du 25 août 2016 au 31 décembre 2016, renouvelable pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre par tacite reconduction, dans la limite de trois fois, soit jusqu'au 31 décembre 2019, et ce, à titre gracieux.

56°) Le 29 août 2016, de désherber des propriétés communales 774 documents, dont l'état de vétusté nécessite leur mise au pilon, et dont la liste est consultable à la médiathèque Centre-ville.

57°) Le 29 août 2016, d'accepter les dons consentis par :

- M. Etienne CHARBONNEAUX, de ses archives liées à son activité de Conseiller Municipal.
- MM. Dominique et François PASQUIER, Mmes Julie PASQUIER et Marie JOUFFROY-PASQUIER, de leurs archives liées à l'activité d'architecte de leur grand-père.
- Madame Anne-Marie HERPIN, de ses archives personnelles relatives à sa famille.

58°) Le 29 août 2016, d'organiser en collaboration avec l'association « Le Diable à 4 pattes », deux représentations du spectacle « Vassilissa », le 2 décembre 2016 à la médiathèque centre-ville, et ce, moyennant la somme de 1 150 € T.T.C.

59°) Le 29 août 2016, d'organiser en collaboration avec l'Atelier de Luca deux ateliers cuisine, l'un à destination des enfants le 12 octobre 2016 de 15 H 30 à 17 H 30 à la médiathèque Daniel-Rondeau, l'autre à destination des parents et leurs enfants le 15 octobre 2016 de 10 H 30 à 12 H 30 à la médiathèque Centre-ville, et ce, moyennant la somme de 800 € T.T.C.

60°) Le 31 août 2016, de solliciter un soutien financier auprès du Conseil Régional pour la réhabilitation du Musée Régional d'Archéologie et la création d'un Centre de conservation permettant d'accueillir les réserves de ce Musée dans de bonnes conditions, à hauteur de 25 % soit 4 802 183 €, sur la base de 19 208 735 € H.T. d'opérations à réaliser.

61°) Le 31 août 2016, de solliciter un soutien financier auprès du Conseil départemental de la Marne pour la réhabilitation du Musée Régional d'Archéologie et la création d'un Centre de conservation permettant d'accueillir les réserves de ce musée dans de bonnes conditions, à hauteur de 2 573 912 € sur la base de 17 569 534 € H.T. d'opérations à réaliser.

62°) Le 1<sup>er</sup> septembre 2016, de me constituer partie civile au nom de la Ville afin d'obtenir réparation du préjudice subi, estimé à 2 695,18 euros T.T.C., résultant de la dégradation, par M. BERTILI, d'une balayeuse modèle Citycat 2020, le 23 mai 2016.

63°) Le 5 septembre 2016, dans le cadre de l'animation socioculturelle hors vacances scolaires, du 5 septembre 2016 au 6 juillet 2017, à la Maison Pour Tous, de confier à :

- l'auto-entreprise ATELIER 14, les animations en atelier céramique, et ce, moyennant la somme de 11 400 € T.T.C.

- l'auto-entreprise GENERATION GYM, les animations des ateliers « gymnastique douce » et « zumba séniors », et ce, moyennant la somme de 2 432 € T.T.C.

64°) Le 5 septembre 2016, d'organiser avec l'association « Les Extraterriens », un atelier de création de percussions et une conférence-concert sur le thème du hang, le 22 octobre 2016 dans les médiathèques d'Épernay, et ce, moyennant la somme de 570 € T.T.C.

65°) Le 6 septembre 2016, dans le cadre de l'inauguration du parking Centre-Ville, de confier à la société « Rodolphe Animation » l'animation de l'évènement en déambulateur, le 17 septembre 2016 à partir de 9 H 00, place Bernard-Stasi et parking Centre-ville, et ce, moyennant la somme de 600 euros T.T.C.

66°) Le 15 septembre 2016, de conclure un marché pour l'animation des Habits de Lumière, les 9 et 10 décembre 2016, avec les prestataires suivants :

- lot n°1 : Parade spectacle – percussions : La Compagnie Transe Express, gare à coulisses, et ce, moyennant la somme de 7 866,92 € T.T.C.

- lot n°2 : Parade spectacle – animaux spectaculaires colorés et lumineux : l'Atelier de l'Évènement, et ce, moyennant la somme de 53 062,84 € T.T.C.

- lot n°3 : Parade spectacle – marionnettes géantes colorées et lumineuses : Les Grandes Personnes, et ce, moyennant la somme de 25 310,51 € T.T.C.

- lot n°4 : Vidéo-mapping sur la façade de l'Hôtel de Ville : Blachère Event, et ce, moyennant la somme de 48 057 € T.T.C.

- lot n°5 : Installation monumentale lumineuse et colorée : Tilt, et ce, moyennant la somme de 45 979,20 € T.T.C.

67°) Le 17, 23 juin, et 23 août 2016 de mettre gracieusement à la disposition de :

- Mme la directrice de l'école maternelle LOUISE DE SAVOIE, la cour, toute l'école et les toilettes de l'école, le 28 juin 2016 de 17 H 00 à 23 H 00.

- Mme la Présidente de l'Association des Parents d'Elèves de l'école élémentaire MARX DORMOY, les cours, les préaux, les toilettes et les salles de classe du bâtiment annexe de l'école élémentaire, le 1<sup>er</sup> juillet 2016 de 17 H 00 à 23 H 00.

- l'Association Epernay Patrimoine, la cour, le préau, le hall du rez-de-chaussée et le 1<sup>er</sup> étage de l'école élémentaire JEAN-JAURES, le 14 septembre 2016 de 14 H 00 à 17 H 00, le 17 septembre 2016 de 8 H 00 à 12 H 00 et de 14 H 30 à 16 H 00 et le 18 septembre 2016, de 9 H 00 à 12 H 00 et de 14 H 30 à 16 H 00.

68°) Les 20, 23, 29 juin, 8, 11 juillet, 25, 30 août, et 14 septembre 2016 de mettre :

- au sein de la Maison des Arts et de la Vie Associative, à la disposition de :

- l'Union Française des Centres de Vacances (U.F.C.V), la salle de réunion n°2, du 20 au 24 juin 2016 de 8 H 30 à 17 H 30, puis du 27 juin au 30 juin 2016 de 8 H 30 à 17 H 30, et ce, à titre gracieux.

- société PLUGWINE, la salle de réunion n°5, le 12 septembre 2016 de 13 H 30 à 16 H 30, et ce, moyennant la somme de 36 €.

- « Les Républicains de la Marne », la salle de réunion n°5, le 22 septembre 2016 de 18 H 00 à 22 H 00, et ce, moyennant la somme de 51 €.

- les salles du Palais des Fêtes, à la disposition de :

- Groupe PENELOPE, (la salle moyenne, sous balcon, le foyer et la cuisine) le 7 septembre 2016 de 10 H 00 à 18 H 30 et le 8 septembre 2016, de 10 H 00 à 18 H 30, et ce, moyennant la somme de 1 470 €.

- M. GUMUS, (la grande salle, le foyer et la cuisine) le 3 septembre 2016, de 7 H 00 à 2 H 00, et ce, moyennant la somme de 785 €.

- Mme DE SOUSA, l'espace Jeunes, le 16 juillet 2016, de 18 H 00 à 20 H 00, et ce, moyennant la somme de 180 €.

- l'Accordéon du cœur, la grande salle et la cuisine, le 18 septembre 2016, de 8 H 30 à 23 H 30, et ce, moyennant la somme de 685 €.

- la salle polyvalente de la Ferme de l'Hôpital, à la disposition de :

- Mme BODAS, du 2 septembre à 17 H 45 au 5 septembre 2016 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 149 euros.

- Mme CORVISIER, du 23 septembre à 17 H 45 au 26 septembre 2016 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 149 euros.

- M. DUVAL, du 9 septembre à 17 H 45 au 12 septembre 2016 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 149 euros.

- M. DANTANT, du 16 septembre à 17 H 45 au 19 septembre 2016 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 149 euros.

- le studio de l'Espace Bernon Animation, à la disposition de :

- le groupe de musique NODOAS NEGRAS, tous les samedis de 16 H 00 à 19 H 00, du 25 août 2016 au 31 août 2017, renouvelable par reconduction expresse dans la limite de deux fois, soit jusqu'au 31 août 2019, et ce, à titre gracieux.

- l'association L'Entr'aide, les lundis de 16 H 00 à 19 H 00, mercredis de 15 H 00 à 17 H 00 et samedis de 15 H 00 à 19 H 00, du 25 août 2016 au 4 septembre 2016, et ce, à titre gracieux.

- la salle de danse de l'Espace Bernon Animation, à la disposition de :

- l'association WATTS, les mercredis de 18 H 00 à 20 H 00, les vendredis de 20 H 00 à 22 H 00, et les samedis de 20 H 00 à 23 H 00, du 14 septembre 2016 au 31 août 2017. Renouvelable par reconduction expresse pour une durée d'un an, dans la limite de deux fois, soit jusqu'au 31 août 2019, et ce, à titre gracieux.

- la salle Odile-KOPP, à la disposition de :

- Mme DE SOUSA, du 15 juillet à 17 H 00 au 18 juillet 2016 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 274 €.

- Mme CHASLAS, du 12 août à 18 H 00 au 15 août 2016 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 355 €.

- Mme FOINON, du 19 août à 18 H 00 au 22 août 2016 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 274 €

- l'association « L'Amicale Afrique Noire », du 22 juillet à 18 H 00 au 25 juillet 2016 à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.

- l'association « SPAR FILMS », du 8 juillet à 18 H 00 au 11 juillet 2016 à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.

- l'Association Bernon Loisirs, le 5 septembre 2016 de 16 H 00 à minuit, et ce, à titre gracieux.

- Club de prévention, le 20 septembre 2016, de 9 H 00 à 12 H 30, et ce, à titre gracieux.

- un bureau de la Mairie de Quartier, à la disposition de :

- L'Association « l'Entr'Aide », tous les mardis, de 14 H 00 à 16 H 30, du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2016, et ce moyennant la somme de 42 €

- Modifier la décision n°15-2096 du 9 décembre 2015, portant mise à disposition d'un bureau de permanence à l'association Le MARS, en remplaçant tous les lundis de 14 H 00 à 17 H 00, par tous les mardis de 14 H 00 à 17 H 00.

- la salle de réunion de la Mairie de Quartier, à la disposition de :

- Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), tous les vendredis de 9 H 00 à 16 H 30, du 7 octobre au 30 décembre 2016, et ce, à titre gracieux.

- la salle polyvalente Beethoven, à la disposition de :

- Mme VIGNOT, du 22 juillet à 17 H 00 au 25 juillet 2016 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 139 €.

- M. SIMART, du 2 septembre à 17 H 00 au 5 septembre 2016 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 139 €.

- M. VIVET, du 26 août à 17 H 00 au 29 août 2016 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 139 €.

- Mme VIGNOT, du 19 août à 17 H 00 au 22 août 2016 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 139 €.

- modifier la décision n°16-2540 du 18 mai 2016, portant sur la mise à disposition de la salle du 6 juin au 8 juillet 2016, par une prolongation jusqu'au 15 juillet 2016, et ce, moyennant la somme de 139 €.

- Mme BOUR, le 29 août 2016, de 14 H 00 à 00 H 00, et ce, moyennant la somme de 31,50 €.

- Mme CORNU, du 16 septembre à 17 H 00 au 19 septembre 2016 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 139 €.

- Mme GEILLER, du 30 septembre à 17 H 00 au 3 octobre 2016 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 139 €.

- M. LALLEMENT, du 21 octobre 2016 à 17 H 00 au 24 octobre 2016 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 139 €.

69°) Les 20, 21, 30 juin, 11 juillet, 26 août 2016, d'attribuer et de renouveler les concessions, répertoriées sous les n° 2618 à 2622, 2626 à 2630, 2695 à 2697, 2699, 2714 à 2716, 2746 à 2753 aux cimetières Nord et La Villa.

Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU  
La Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.